PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 24/02/2026

Antaxone

Information du 11/06/2025

Nous avons été informés du retrait de la spécialité Antaxone 50 mg/10 ml, solution buvable du marché. Vous avez la possibilité d'effectuer une demande d'AAC pour la spécialité alternative suivante : Naltrexona Destoxican 50 mg/20 ml, solution buvable (même substance active et même forme galénique). Nous attirons votre attention sur la différence de concentration des solutions en naltrexone entre les deux spécialités afin de limiter le risque de survenue d'erreurs d'administration lors du changement de spécialité.

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Antaxone 50 mg/10 ml, solution buvable
Naltrexona Destoxican 50 mg/20 ml, solution buvable

Substance active

Naltrexone (chlorhydrate)

Laboratoire

Pharmazam SA (Antaxone)
Tecnimede (Naltrexona Destoxican)

AMM

Documents de référence dans le cadre de l’AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Antaxone 50 mg/10 ml, solution buvable
Naltrexona Destoxican 50 mg/20 ml, solution buvable

Critères d'octroi

- Maladie de Darier en échec des traitements usuels ;
- Maladie de Hailey-Hailey en échec des traitements usuels ;
- Autisme infantile chez les patients ne pouvant avaler les comprimés de naltrexone ;
- Pour toute autre indication, merci de justifier votre demande.

Autres informations

Consultez la traduction en français du RCP portugais (Naltrexona Destoxican)

- Se reporter à la publication suivante :https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19393386.
- Posologie recommandée : 0,75 mg/kg par jour.

Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié